

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 JUIN 2025

28 MAI 2025 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 3 juin 2025 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2025 – Revitalisation du centre bourg ; approbation du projet et lancement appel d'offres – Foire Saint-Luc : révision des tarifs – Vote des subventions aux associations - Informations diverses. - Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2025

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, EUDES Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte et Mme MABIRE Caroline (procuration à Mme PAYSANT DAMOUR).

Etait absente : Mme BERNARD Virginie

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. MAUSSION Olivier est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

D20250501. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
6 MAI 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 6 mai 2025.

D20250502.REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE GAVRAY. APPROBATION
DU PROJET ET LANCEMENT APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'aménagement du centre bourg de Gavray à savoir :

- Aménagement de la rive gauche de la Sienne
- Aménagement rue de la Libération et de la Place des Tilleuls
- Aménagement des quais de Sienne et du Bief

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil accepte le projet présenté et autorise la SHEMA à lancer au nom de la commune de Gavray sur-Sienne, l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Toutefois le conseil après discussions, formule aux équipes de maîtrise d'œuvre les remarques suivantes:

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 JUIN 2025

- Monument aux morts : pas d'opposition au déplacement mais le conseil préfère qu'il soit envisagé de le repositionner au niveau du square Picot
- Place des Tilleuls : mettre places parking PMR le plus près possible de la rue de la Libération.
- Passages protégés à prévoir rue de la Pâtée et au niveau du pont
- Envisager la participation des écoliers aux plantations des espaces verts

Par ailleurs le conseil souhaiterait que l'équipe de maîtrise d'œuvre puisse chiffrer le coût des entretiens des espaces publics.

Monsieur le Maire présente les garde-corps du pont, proposés par les services du département. Après en avoir délibéré le conseil émet un avis favorable sur la proposition du conseil départemental tout en préconisant la couleur rouge pourpre (RAL3004). Toutefois si les délais de conception correspondent, le conseil souhaite un chiffrage d'un modèle plus valorisant pour le pont (rappel du pont bailey)

D20250503. FOIRE SAINT-LUC. DROITS DE PLACE ET TARIFS NAVETTES ET STATIONNEMENT.

Monsieur HOUSTIN vice-président de la commission Foire Saint-Luc, propose au conseil de revoir les tarifs pratiqués à la foire Saint-Luc suite à des réclamations notamment de la part des grilleurs.

Il expose avoir contacté le CIDTI (Conseil Information Développement des Travailleurs Indépendants) qui est favorable à une augmentation de 30 % des droits de place par rapport aux tarifs pratiqués en 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, sur proposition de la commission Foire Saint-Luc, afin de limiter le déséquilibre budgétaire annuel, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter de l'édition 2025, les tarifs de droits de place pour la foire Saint-Luc comme suit :

Catégorie	Prix	Minimum
Ails, oignons, citrouilles	6 € le ml	25 €
Alimentaire (fruits, confiseries, charcuterie, fromages, gaufres, galettes, pizzas, boulangeries, chocolats...)	20 € le ml	60 €
Buvette	270 € le barnum	
Buvette dans foirail chevaux (présente uniquement le vendredi)	120 € le barnum	
Confection et divers	11 € le ml	30 €
Posticheurs	220 € pour 6 ml et 20 € le ml supplémentaire	
Garage	2 € le m2	50 €
Grilleurs	65 € le ml	80 €
Grilleurs dans le foirail aux chevaux (uniquement le vendredi)	39 € le ml	60 €
Habitat	5 € le m2	50 €
Horticulteurs, pépinières	6 € le ml	25 €
Matériel agricole	1.50 € le m2	50 €
Rôtisseur agneau	50 € le ml	150 €
Tentier	2 € le m2	

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 JUIN 2025

Vins	28 € le ml	100 €
Volailles (inscrits pour les 3 jours)	8 € le ml	
Volailles non-inscrits	3 € le ml par jour+ stationnement véhicule	
Fête Foraine : Gros métiers	150 € /manège	
Fête Foraine : manège enfant	85 € /manège	
Fête Foraine : loteries, jeux	7 € le ml	25 €
Confiseries foraines	13 € le ml	50 €
Stationnement voiture	5 €/jour	
Stationnement véhicule léger avec van ou remorque, bétaillère ou camion	9 €/jour	
Navette bus	2.5 €/personne pour 1 aller/retour	

A tous ces tarifs de droits de place, il conviendra d'ajouter 15 € pour frais de dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération D20250322 en date du 8 avril 2025

D20250504. VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission vie associative et par 18 voix pour et 3 abstentions, le conseil attribue les subventions suivantes pour l'année 2025.

Nom de l'association	Montant Subvention 2024
Judo club	500 €
Le Ravitaillement	400 €
Amicale des Anciens combattants Sourdeval les Bois	100 €
Association de chasse de Sourdeval les Bois	100 €
TOTAL	1 100 €

La commission remercie et encourage toutes les associations de la commune tant pour leur dynamisme que pour leur bonne gestion financière. En effet de très nombreuses associations ont atteint leur autonomie financière avec des réserves qui ne justifient pas une demande de subvention en 2025.

L'aide financière, humaine et logistique de la commune reste très fortement mobilisée par la mise à disposition d'équipements publics et de personnel municipal gratuitement tout au long de l'année.

Comme annoncé en 2024, au vu du contexte budgétaire contraint, seules les demandes de subventions justifiées par un projet/événement exceptionnel ou une difficulté ponctuelle de trésorerie ont reçu un avis favorable de la commission.

Toutefois le conseil municipal reste attentif à toute demande de subvention exceptionnelle pour des projets qui arriveraient en cours d'année.

INFORMATIONS DIVERSES.

RETROCESSION EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes Coutances Mer et Bocage a décidé de rétrocéder à la commune certains équipements sportifs à savoir, la salle



COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 3 JUIN 2025

Jean Orvain y compris le Dojo, le stade y compris terrains, vestiaires-tribune et club-house et le plateau sportif

Cette rétrocession prendra effet au 1^{er} juillet 2025.

Une commission communautaire va statuer sur les mesures de compensations financières qui seront ensuite présentées et votées par le conseil municipal ; en cas de désaccord Monsieur le Préfet tranchera.

CONTENTIEUX URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu une requête en référé-suspension déposée par M. Simon GLUSMAN au sujet de la décision de non opposition à la déclaration préalable (DP05019724W0041) concernant l'installation d'une antenne-relais.

Cette requête sera examinée par le tribunal administratif de Caen le 5 juin prochain ; par conséquence au vu de la délibération de délégation du conseil municipal au maire en date du 3 juin 2020, le conseil est informé que Maître Enguehard, avocat à Coutances a été sollicité pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

AUTRES INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil du dépôt du dossier de candidature pour l'obtention d'une deuxième Fleur
- Monsieur le Maire signale les récents actes de vandalisme sur la commune et demande à tous d'être vigilant
- Monsieur le Maire informe le conseil que l'association Tourisme et Loisirs de la Vallée de la Sienne organisera deux randonnées sur notre commune le 10 juillet à Sourdeval les Bois et le 7 août à Gavray

Le conseil accepte d'offrir le verre de l'amitié après ces randonnées.

QUESTIONS DIVERSES

Mme LEBARGY demande si le plateau sportif est toujours interdit aux engins motorisés. Il est demandé aux services techniques de vérifier que cette signalisation est toujours affichée.

M. CANU évoque la possibilité de la visite du jardin de la Chevalerie sur la commune déléguée de Sourdeval Les Bois aux résidents de la résidence autonomie.

Mme EUDES invite les membres du conseil à la brocante qui aura lieu sur la commune déléguée du Mesnil-Rogues le 15 juin prochain

M. LETELLIER propose au conseil s'il le souhaite de visiter la station d'eau potable de Sainte Cécile.

Prochain conseil municipal : Mardi 17 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 3 juin 2025 contient quatre délibérations numérotées D20250501 à D20250504.

Le Maire

